

CONSEIL MUNICIPAL du 16 mars 2016

L'an 2016, le 16 mars à 20 h 00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Christian PRIOU, Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoint, Christophe LEBRETON, Bertrand DABO, Angélique DELANOU, Nathalie GENEIX, Anne GUILLET, Isabelle HARDY, Christelle JAUNASSE, Michel OUAIRY.

Absents : Réda BEN KEBIL (pouvoir à Catherine ROUIL), Marie-Paule BLANLOEIL (pouvoir à André GUIHARD), Lydia BEATRIX, Fabrice ETIE, Aurélie FERRE (pouvoir à Angélique DELANOU).

Secrétaire de séance : Bertrand Dabo

1. Présentation du SDAEP par Set environnement – Mr Peyras

Le schéma directeur d'assainissement pluvial (SDAEP) a pour objectif de dresser un état des lieux et un zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Il fournit un document technique détaillé et chiffré.

Les points noirs de la commune : le bourg, rue du plan d'eau, la partie basse de la vieille rue, rue de la Sensitive, hameau du Bois Bautier et le chemin du Bois.

Les solutions proposées : bassin de rétention, bassin d'infiltration, ouvrage de traitement à la parcelle, solution mixte combinant gestion à la parcelle et bassin collectif.

La validation du zonage et du schéma des eaux pluviales se déroulera lors d'un prochain conseil.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16 février 2016

Deux erreurs se sont glissées dans le compte rendu du 16/02/2016 :

- gratuité du théâtre pour les répétitions des associations communales
- date du forum des associations : 4 juin 2016.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Commande Publique : adhésion - Réf : 2016-18

M. le Maire informe le conseil que le Code des Marchés Publics oblige les communes à soumettre à la concurrence la passation de leurs marchés publics de plus de 25.000 € H.T. En ce qui concerne les marchés passés selon la procédure adaptée d'un montant de 25.000 à 90.000 € H.T., un site Internet départemental intitulé www.achatspublics44.org a été mis en place dans un premier temps par l'association ICP, constituée entre les Associations des Maires de Maine et Loire, de la Mayenne, de la Loire Atlantique et de la Sarthe pour aider les collectivités à sécuriser leurs procédures de commande à un moindre coût tout en proposant aux entreprises de chaque département concerné un espace de consultation élargi.

Par ailleurs, face aux nouvelles exigences des textes qui imposent au 1er Janvier 2012 aux communes et EPCI de proposer une solution dématérialisée et sécurisée pour la réception et le dépouillement des offres des entreprises, concernant les marchés de plus de 90.000 € H.T., un complément de ce support est devenu nécessaire et un accord a été passé par l'Association ICP pour la création d'une plateforme de dématérialisation www.loireatlantiquemarchespublics.fr ouverte à l'ensemble des collectivités publiques du département.

En conséquence, il est proposé au conseil de se prononcer sur la souscription de la commune à ce nouveau service dit « pôle marchés publics », aux conditions indiquées dans le règlement joint, moyennant un tarif forfaitaire annuel fixé à 170€ incluant l'utilisation illimitée des deux sites décrits ci-dessus, ainsi qu'une formation initiale et une assistance technique.

Le conseil, après en avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la souscription de la commune au pôle « marchés publics » aux conditions proposées, soit 170 € TTC. Une copie de la présente délibération sera adressée à l'Association des Maires de Loire Atlantique afin de formaliser l'accord de la commune.

4. Indemnités du Maire - Réf : 2016-19

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1er janvier 2016, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique au taux plafond, sans délibération du conseil municipal. Toutefois, à la demande du maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur.

Le maire souhaite conserver son indemnité à un taux inférieur.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à cette décision

5. Frais déplacement des agents - Réf : 2016-20

Ces frais sont à la charge de la collectivité employeur (article 16 décret n°2001-654).

A cet effet, il est demandé au Conseil municipal :

- de délibérer quant à la prise en compte des remboursements des frais de déplacement lors des formations ou des réunions des agents communaux. Ces formations sont exercées soit dans le cadre du droit individuel à la formation soit à la demande de la collectivité.
- de valider la grille des taux des indemnités kilométriques fixée comme suit par arrêté du 26/08/2008.

Catégories	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 cv et moins	0.25 €	0.31 €	0.18 €
De 6 cv à 7 cv	0.32 €	0.39 €	0.23 €
8 cv et plus	0.35 €	0.43 €	0.25 €

- d'inscrire les crédits suffisants dans le budget communal au compte 6256.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'accorder le remboursement des frais kilométriques aux agents en formation ou réunion dans le cadre de leur poste, que celles-ci rentrent dans le cadre du droit individuel à la formation ou bien qu'elles soient demandées par la collectivité.
- de valider la grille des taux des indemnités kilométriques telle que présentée ci-dessus.
- d'inscrire les crédits suffisants au compte 6256 du budget principal.

6. Convention TIPI - Réf : 2016-21

Actuellement, les factures de cantine peuvent être réglées de la manière suivante :

- en espèce directement à la trésorerie d'Ancenis
- par chèque
- par prélèvement

Un nouveau moyen de paiement est disponible : TIPI = titre payable par internet. Les familles pourraient régler sur le site sécurisé www.tipi.budget.gouv.fr , grâce à leur carte bancaire. Un reçu est édité directement. Les modalités seront indiquées directement sur les factures (nom du site, code de facturation).

La mise en place de ce moyen de paiement nécessite la signature d'une convention entre la DGFIP représentée par Mr Houillot et la commune de Teillé.

Frais occasionnés : frais de carte bancaire : 0.25% du montant des factures + 0.10€ par paiement

(imputation au compte 627).

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De mettre en place ce nouveau moyen de paiement
- D'autoriser le maire à signer la dite-convention
- d'inscrire les crédits suffisants au compte 627 du budget principal.

7. Demande d'aide financière FSIPL II - Réf : 2016-22

Monsieur le Maire rappelle le projet d'Acquisition et rénovation du commerce alimentaire : l'achat de la superette actuelle « Proxi » et sa rénovation est étudiée pour pérenniser ce commerce de proximité.

Le coût prévisionnel s'élève à 415 595 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Financements	taux
acquisition foncière	92 500,00 €	DETR	122 500,00 € 29,48%
Travaux estimatifs	256 570,00 €	Département (FDSC)	100 000 € 24,06%
Frais d'architecte	27 630,00 €	COMPA (fonds de concours 2016)	50 000,00 € 12,03%
Equipement fournil	36 600,00 €	FSIPLII	59 976,00 € 14,43%
Etude CCI	1 960,00 €	Commune	83 119,00 €
Imprévus	335,00 €	TOTAL	415 595,00 €
TOTAL	415 595,00 €		

Le projet sera réalisé sur l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'arrêter le projet d'Acquisition et rénovation du commerce alimentaire
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local : FSIPL II

8. Subventions 2016 - Réf : 2016-23

Arnaud Pageau explique que l'attribution des subventions pour 2016 a été modifiée afin de privilégier les activités jeunesse et sport.

Modalité d'attribution des subventions :

- forfait de 150 € / association qui en font la demande
- 20€ / par enfant jusqu'à 18 ans.
- 500 € de subvention exceptionnelle pour le premier festival de Tilliacum

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Montant Voté
ACE - SECTION	150,00 €
AMICALE LAIQUE TEILLE	150,00 €
ARMAT	150,00 €
ATELIER DE LA DANSE	240,00 €
ATELIER NUMERIQUE	150,00 €
CLUB PONGISTE	1 747,00 €
COSMOSE	150,00 €
CYCLO CLUB TEILLE	150,00 €

Associations	Montant Voté
Ecole privée - APEL Teillé	1 540,00 €
Ecole publique J. DEMY	2 340,00 €
FCMTL	790,00 €
JUDO MESANGER	60,00 €
LE GRAND T - cotisation annuelle	600,00 €
LES 3 PPP	150,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	150,00 €
L'OUTIL EN MAIN	150,00 €
NEW RANCARD	450,00 €
PANNECE SOLIDAIRE	150,00 €
PETIT A PETIT	150,00 €
POLY'GAMMES	150,00 €
SOCIETE CHASSE	150,00 €
TILLIACUM	650,00 €
Twirling Mésanger	60,00 €
Subvention exceptionnelle	1 000,00 €
Eveil Musical J,Demy - POLY'SON	4 200,00 €
Eveil Musical- OGEC de TEILLE	3 069,00 €
Ecole privée - OGEC de TEILLE. / Contrat d'association	40 480,00 €
TOTAL	59 176,00 €

Les montants votés seront inscrits au budget sous l'imputation 6574.
Il est noté que l'ADIL ne bénéficie pas de subvention cette année.

9. Présentation du projet de budget section de fonctionnement

Monsieur le Maire présente le projet de budget section de fonctionnement.

10. Comptes rendus des commissions

- Commission culturelle prochaine réunion le 04/04/16
- Communication : RAS
- Enfance jeunesse : prochaine réunion le 26/04/16
- Voirie : rue des rochettes près du stade : refaire des devis. Information : réhabilitation du réseau d'assainissement par la COMPA en 2016, commission d'appel d'offres début mai et travaux en juillet, septembre ou octobre au plus tard. Station d'épuration : pas cette année.

11. Informations et courriers divers

Le Parcours de santé est installé : il reste quelques derniers réglages. Il est proposé de faire des photos pour les publier sur le site et dans le bulletin. Inauguration à prévoir.
Le parcours aventure sera monté le plus rapidement possible.

Anne Guillet informe qu'une flaque d'eau se forme continuellement sur le chemin au bord du plan d'eau.

Courriers :

- 01/04/16 : réunion COMPA sur le logement social.
- Demandes de Polysons :
 - o Gratuité de la salle pour le 12/03/16 : *réponse = NON car entrées payantes*
 - o Pose d'un panneau sur bâtiment place de l'église : *réponse = OUI*
- Nouvelle association : Yakapelia demande si il existe un forfait WE pour la location du théâtre : *réponse = NON, 2 journées payantes.*
- ASCED : demande à utiliser la salle de ping-pong. Le club de ping-pong est d'accord sur le planning : *réponse =*

OUI

- Courrier de Mr Forgeard : réclamation cantine, un courrier lui sera adressé.
- ACPA : foulées teilléennes du 1^{er} mai, changement cette année dans l'organisation. La Mairie participe pour le verre de l'amitié.
- Courriers de remerciements.
- Trocantons : AG salle des loisirs à Pannecé à 19h00 le 29/03/16.
- COTESS : AG salle de la Riante à Riaillé le 30/03/16.

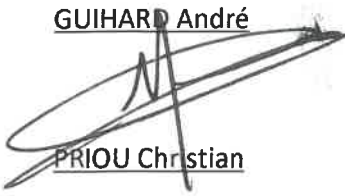
12. Questions diverses

L'ASCED est dissoute, il ne s'agit donc plus d'une association cantonale.

Réunion Commerces et artisans : 21/03/2016 à 20h30 en mairie

La séance est levée à 22h25

GUIHARD André



PRIOU Christian

TESTARD Joseph



ROUIL Catherine



LEBRETON Christophe



GENEIX Nathalie



DELANOU Angélique



ETIE Fabrice

absent

Marie-Paule BLANLOEIL

Pouvoir à A. Guihard

PAGEAUD Arnaud



DABO Bertrand



HARDY Isabelle



FERRE Aurélie

Pouvoir à Angélique Delanou

JAUNASSE Christelle



SQUELARD Jérôme



GUILLET Anne

BEATRIX Lydia

absente

OUAIRY Michel

